
Assemblée des États Parties

Distr.: Générale
22 janvier 2007

FRANÇAIS
Original: anglais

Reprise de la cinquième session

New York
29 janvier – 1^{er} février 2007

**Deuxième élection de membres au Conseil de direction du Fonds
d'affectation spéciale au profit des victimes**

Note du Secrétariat

1. Le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles a été créé par l'Assemblée des États Parties dans sa résolution ICC-ASP/1/Res.6 du 9 septembre 2002. Le mandat du Conseil de direction figure dans l'annexe à la résolution.
2. La procédure de présentation des candidatures à l'élection et d'élection des membres du Conseil de direction a été établie par l'Assemblée des États Parties dans sa résolution ICC-ASP/1/Res.7 du 9 septembre 2002. Conformément au paragraphe 6 de cette résolution, il doit être précisé dans chaque dossier de candidature de quelle manière le candidat remplit les exigences énoncées au paragraphe 1 de la résolution, c'est-à-dire qu'il soit choisi parmi des personnes jouissant d'une haute considération morale, connues pour leur impartialité et leur intégrité et ayant une compétence reconnue au niveau international en matière d'assistance aux victimes de crimes graves.
3. Conformément au paragraphe 8 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, chaque groupe régional dispose d'un siège au Conseil.
4. Conformément au paragraphe 10 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, tout sera mis en œuvre pour que les membres du Conseil de direction soient élus par consensus. En l'absence d'un consensus, l'élection a lieu au scrutin secret. Cette condition peut être levée si le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir, ou dans le cas de candidatures soutenues par les groupes régionaux respectifs, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.
5. Le paragraphe 11 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7 prévoit qu'en cas de partage égal des voix pour un siège restant à pourvoir, il est procédé à un scrutin restreint limité à ceux des candidats qui ont obtenu un nombre égal de voix.
6. Le paragraphe 12 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7 dispose qu'est élu le candidat de chaque groupe qui obtient le plus grand nombre de voix et la majorité des deux tiers des États

Parties présents et votants, sous réserve que la majorité absolue des États Parties constitue le quorum exigé pour le scrutin.

7. À sa quinzième séance, tenue le 16 mai 2006, le Bureau de l'Assemblée des États Parties a décidé que la période de présentation des candidatures pour la deuxième élection de membres du Conseil de direction s'ouvrirait le 5 juin et s'achèverait le 27 août 2006. À la fin de cette période, les conditions minimum de la présentation de candidatures à l'élection de membres du Conseil de direction n'avaient toujours pas été satisfaites. Conformément au paragraphe 4 de la résolution ICC-ASP/1/Res.5, la période a été prolongée quatre fois, jusqu'au 19 novembre 2006.

8. À la sixième séance de sa cinquième session, le 30 novembre 2006, l'Assemblée a élu quatre membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, comme suit:

L'archevêque Desmond Tutu (États d'Afrique)
M. Tadeusz Mazowiecki (États d'Europe orientale)
M. Arthur N.R. Robinson (Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes)
Mme Simone Veil (États d'Europe occidentale et autres États)

9. À sa sixième séance, l'Assemblée a décidé de renvoyer l'élection au siège alloué au Groupe des États d'Asie à la reprise de sa cinquième session, devant avoir lieu à New York du 29 janvier au 1^{er} février 2007. En conséquence, le Bureau a décidé que la période de présentation des candidatures s'ouvrirait le lundi 1^{er} janvier et s'achèverait le dimanche 28 janvier 2007.

10. Au 18 janvier 2007, les candidatures ci-après avaient été reçues:

États d'Asie
- M. Bulgaa Altangerel (Mongolie)

11. Conformément au paragraphe 7 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, on trouvera dans l'annexe au présent document les renseignements et les documents relatifs au candidat.

Annexe

M. Bulгаа Altangerel (Mongolie)

Note verbale adressée au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties par le Ministère des affaires étrangères de la Mongolie

[Original: anglais]

Le Ministère des affaires étrangères de la Mongolie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement mongole a décidé de présenter la candidature de S.E. M. Bulгаа Altangerel, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Directeur général du Département des affaires juridiques et des traités du Ministère des affaires étrangères de la Mongolie, à l'élection en qualité de membre du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale de la Cour au profit des victimes.

Le Ministère des affaires étrangères de la Mongolie présente en la candidature de M. Bulгаа Altangerel une personne qui remplit les exigences énoncées dans l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6 de l'Assemblée des États Parties en date du 9 septembre 2002 relative à la création du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles. L'intéressé est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et le Ministère est pleinement convaincu qu'il a une compétence reconnue au niveau international en matière d'assistance aux victimes de crimes rares.

Énoncé des qualifications

État civil

Date de naissance: 25 octobre 1955
Lieu de naissance: Province de Khovod (Mongolie)
Nationalité: Mongole
Situation matrimoniale: Marié, trois filles

Qualifications

1963-1973 Études secondaires, Province de Khovod (Mongolie);
1974-1979 Maîtrise en droit international, Institut des relations internationales de Moscou (Russie);
1988-1990 Maîtrise en sciences politiques, Institut de sciences politiques de Moscou (Russie);
1992 Formation spéciale aux affaires internationales, Université de Columbia, États-Unis d'Amérique;
2003 Doctorat en droit international, Université nationale Taras Shivchenko de Kiev, Ukraine.

Profession/situation actuelle

Directeur général du Département des affaires juridiques et des traités du Ministère des affaires étrangères de la Mongolie;

Professeur de droit à l'Université nationale de la Mongolie;
Professeur académicien, Académie de la sécurité, de la défense et de l'état de droit, Fédération de Russie.

Langues étrangères

Anglais, espagnol et russe

Expérience professionnelle

1979-1981 Ministère des affaires étrangères de la Mongolie;
1981-1985 Ambassade de la Mongolie en Afghanistan;
1985-1988 Ministère des affaires étrangères de la Mongolie;
1990-1991 Conseiller en matière de politique étrangère, Parlement de la Mongolie;
1991-1992 Directeur de la Division des relations extérieures, Secrétariat du Parlement de la Mongolie;
1997-2003 Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Mongolie en République de Turquie;
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Mongolie en Bulgarie, au Liban, en Ouzbékistan et en Roumanie.

Autres missions

1985-1988 Membre de la Commission intergouvernementale d'inspection des frontières d'État entre la Mongolie et l'URSS;
1990-1997 Secrétaire principal du Groupe interparlementaire de la Mongolie;
1993-1997 Fondateur et Président de la Société pour l'amitié entre la Mongolie et Israël et, à partir de 1997, Président honoraire de la Société;
Depuis 1993 Membre du Conseil d'administration de l'Association pour les Nations Unies de la Mongolie;
Depuis 2002 Membre du Conseil d'administration de l'Association nationale antiterroriste de la Mongolie;
Membre du Conseil d'administration de l'Académie de la lutte contre le terrorisme de la Mongolie;
Depuis 2003 Membre du Conseil d'administration du Chapitre d'Amnesty International de la Mongolie;
Depuis 2004 Secrétaire du Groupe de travail national chargé d'étudier la question de l'adhésion à la Convention des Nations Unies sur le statut des réfugiés et à son Protocole;
Secrétaire du Groupe de travail gouvernemental sur la Convention de Palerme contre la criminalité transnationale organisée et ses Protocoles;
Depuis 2005 Membre du Conseil d'administration de l'Organisation "Bannière bleue" (Tsenher Suld) pour la promotion de l'institutionnalisation du statut de pays exempts d'armes nucléaires de la Mongolie au plan international;
Membre du Conseil d'administration du Comité national pour le droit humanitaire.

Autre expérience professionnelle et activités connexes

- Sessions de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (New York, Genève, 1980, 1981);
- Membre de la délégation mongole aux quarante et unième et quarante-deuxième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, 1986, 1987);

- Sessions de l'Union interparlementaire (UIP) (1982-1984, 1988, 1990-1993, 1995-1996);
- Réunion spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'UIP consacrée à la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (New York, 1995);
- Membre de la délégation officielle du Président de la Mongolie et des Présidents du Parlement mongole en Autriche, en Bulgarie, au Danemark, en Égypte, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, en France, au Kazakhstan, au Japon, en République de Corée, en République fédérale d'Allemagne, en Thaïlande, en Turquie et en Ukraine (1990-2006);
- Sessions des conférences de l'Union interparlementaire et des conférences du Forum parlementaire Asie-Pacifique (1995, 1996);
- Colloque international: La coopération internationale dans le domaine des études juridiques et un Programme d'action en vue d'une conférence sur les études juridiques (Japon, Tokyo, 2004);
- Conférence internationale Corée-Mongolie: Tendances et perspectives concernant la législation de la Corée du Sud et du Nord et de la Mongolie (Mongolie, Ulaanbaatar, 2004);
- Douzième Séminaire asiatique sur les exportations (Japon, Tokyo, 2004);
- Conférence Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants (Chine, 2005);
- Groupe de travail sur les questions juridiques liées à la lutte contre le terrorisme (Ouzbékistan, 2005);
- Sixième et septième sessions du Processus consultatif officieux des Nations Unies à participation non limitée concernant les océans et le droit de la mer (New York, 2005-2006);
- Représentant à la cinquième session de l'Assemblée des États Parties au statut de la Cour pénale internationale (La Haye, 2006);
- Membre du Groupe intergouvernemental chargé d'étudier les moyens de promouvoir dans la pratique le plein respect du droit humanitaire international et l'application du droit (2006);
- Conférence sur le droit humanitaire international (Malaisie, Chine, 2006);
- Chef de la délégation mongole aux négociations entre les délégations de République populaire de Chine, de la Mongolie et de la Fédération de Russie concernant le projet d'accord sur le trafic en transit (depuis 2004).

Assistance à des séminaires et conférences et participation en qualité d'orateur, de coordonnateur ou de rapporteur

- Coordonnateur de la conférence scientifique internationale "La Turquie et l'Ukraine: passé, présent et avenir" sur le thème "Accords bilatéraux et multilatéraux entre l'Ukraine et la Turquie en tant que principal instrument de la coopération internationale entre ces pays: problèmes d'interprétation" (Kiev, Ukraine, 2002);
- Conférence retour Bali-Budapest: Le transport clandestin et la traite de personnes et la criminalité transnationale connexe (Perth, Australie, 2004);
- Conférence sur l'Initiative de Berne: Gestion de la coopération internationale en matière de migrations (Suisse, Chine et Hongrie, 2004);
- Coordonnateur de la Conférence: La Mongolie et la Convention des Nations Unies contre la corruption (Ulaanbaatar, Mongolie, 2005);
- Coordonnateur de la Conférence sur la législation d'application des instruments internationaux contre le terrorisme et d'autres crimes (Ulaanbaatar, Mongolie, 2005);

- Coordonnateur de la Conférence sur le droit humanitaire (Ulaanbaatar, Mongolie, 2006);
- Président et/ou participant actif au processus de négociation concernant les projets d'accords entre la Mongolie et divers pays étrangers dans les domaines suivants:
 - Extradition et entraide judiciaire;
 - Promotion et protection des investissements;
 - Aviation civile, télécommunications, espace extra-atmosphérique, science et technologie;
 - Coopération économique, commerce et élimination de la double imposition;
 - Relations consulaires et droits de propriété intellectuelle.

Distinctions honorifiques

- Médaille du travail (1991);
- Ordre suprême du Gouvernement de la Mongolie (1997);
- Ministre extraordinaire et plénipotentiaire de la Mongolie (1999);
- Commandeur de l'ordre "Modarskii Konnik" de la Bulgarie (2001);
- Distinction supérieure de la Cour constitutionnelle de la Mongolie (2001);
- Distinction du Ministère des affaires étrangères de la Mongolie (2001);
- Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Mongolie (2002).

Principales publications

- Altangerel, B., Recueil des traités internationaux de la Mongolie, édition spéciale du Journal Officiel, Volumes 1 à 6 (Ministère des affaires étrangères, Ulaanbaatar, Mongolie, 2004-2006);
- Altangerel, B., Éléments de droit international (Centre national d'études juridiques, Ulaanbaatar, Mongolie, 2006);
- Altangerel, B., Droit international public: Résumé des exercices (Ulaanbaatar, Mongolie, 2004);
- Altangerel, B., La politique étrangère en Mongolie: Instruments juridiques (Ministère des affaires étrangères, Ulaanbaatar, Mongolie, 2004);
- Altangerel, B., Application des traités internationaux conformément à la législation nationale (Revue "La suprématie du droit", no. 4, 2006);
- Altangerel, B., Doctrines philosophique et juridique de l'interprétation des traités internationaux (Journal: "Les relations internationales contemporaines", no. 31, 2002, pages 148 à 153, Kiev, en ukrainien);
- Altangerel, B., Légalisation des règles d'interprétation des traités internationaux (Journal: "Les relations internationales contemporaines", no. 32, 2002, pages 197 à 202, Kiev, en ukrainien);
- Altangerel, B., La Convention de Vienne sur le droit des traités et l'interprétation des traités (Journal: "Le droit", no. 8-9, Ulaanbaatar, 2002, en anglais);
- Altangerel, B., Le racisme et l'apartheid – Crimes contre l'humanité (Journal: "Nouvelles de la Mongolie", no. 24, Ulaanbaatar, 1986, en russe);
- Altangerel, B., Le principe du non-recours à la force (Journal: "L'État du peuple", no. 2, Ulaanbaatar, 1984);
- Altangerel, B., Des attributions de prestige de l'Organisation des Nations Unies (Journal: "Art et littérature", Ulaanbaatar, 1980).